Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV

Évaluation de la contribution d'assistance (CDA) : bilan et évaluation de la situation

Association suisse de politiques sociales

Berne, 5 novembre 2025

Maryka Lâamir et Frédéric Widmer

Principales étapes

- Septembre 2012 : lancement du projet
- Juin 2014 : rapport intermédiaire 1
- Juin 2015 : rapport intermédiaire 2
- Juin 2016 : rapport intermédiaire 3
- Juillet 2017 : rapport final, période 2012-2016 (en allemand, avec résumé en français) *[lien]*

- Septembre 2019 : rapport intermédiaire
- Septembre 2020 : rapport final, période 2012-2019 (en allemand, avec résumé en français) *[lien]*

-> Statistiques actualisées jusqu'en 2024

Objectifs de la contribution d’assistance

Principaux objectifs

- Encourager l’autodétermination des personnes handicapées et leur permettre de mener une existence autonome et responsable
- Promouvoir l’intégration sociale et professionnelle
- Soulager les proches

Objectifs secondaires

- Parvenir à la neutralité des coûts
- Permettre des sorties de home / éviter des admissions dans un home

Demande chez les personnes adultes

- **2012-2024 :** au total, **6340** **personnes adultes** ont perçu une CDA de l'AI ou de l'AVS (au moins 1x)
- En 2024, elles ont été **4629** pour l'AI et l'AVS, moins 993 ayant atteint ou dépassé l'âge de la retraite = **3636 personnes** (≈ 9,3 % des bénéficiaires d'une API AI adulte à domicile)

Message (FF (2010) 1696 / BBl (2010) 1870) : « On prévoit que 3000 personnes en moyenne toucheront une contribution d'assistance dans les quinze prochaines années »

- Disparités cantonales : de 5,5 % à 17,9 % des bénéficiaires d'une API à domicile
- En moyenne 35 nouveaux bénéficiaires par mois

Interruptions

- Motifs
  - Décès (presque 2/3 des cas)
  - Interdiction d’engager des membres de la famille comme assistants
  - Charge administrative que représente la contribution d’assistance
  - Difficulté de trouver des assistants adéquats
  - Raisons de santé

Groupe cible

Les allocations pour impotence grave sont surreprésentées (API grave à domicile 11 % et **CDA avec API grave 33 %**)

Mais **recul (et stabilisation) des CDA avec API grave** :

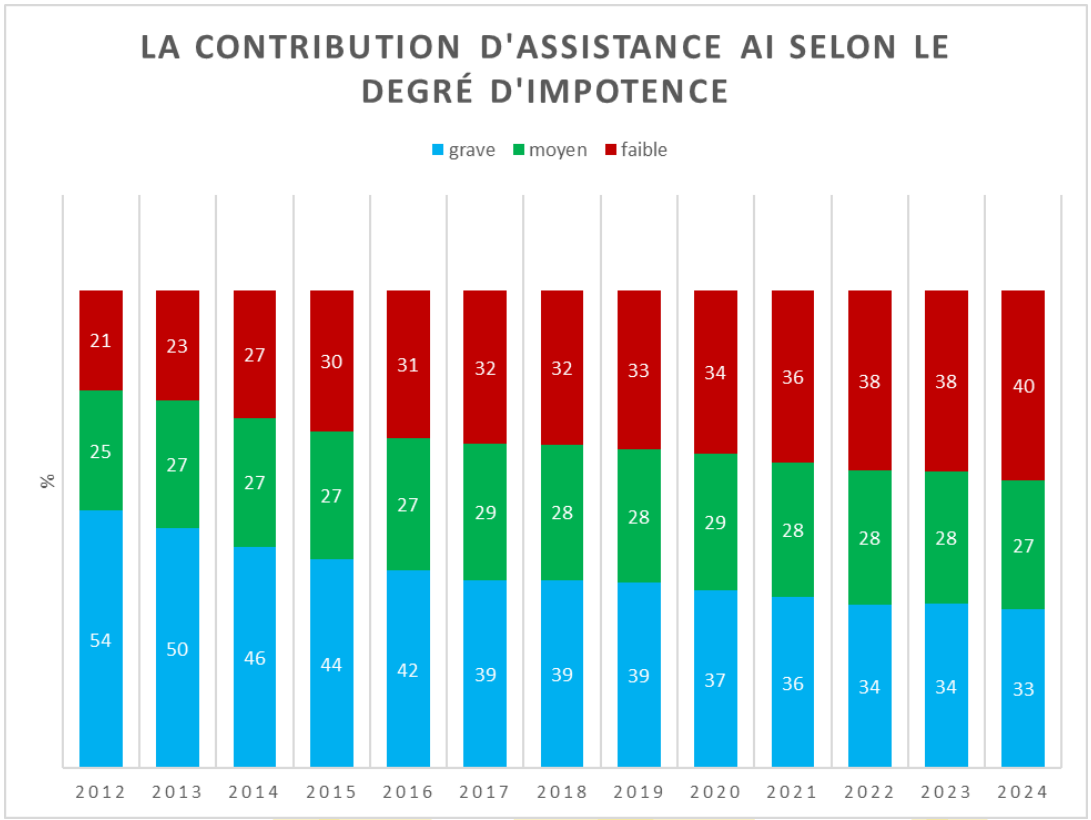

Montant et utilisation de la contribution d'assistance

- **CDA reconnue médiane** par mois : **1895 francs** (moyenne : 2835 francs)

  Tendance = recul : médiane des nouveaux bénéficiaires 2012 = 3117 francs ; 2019 = 1319 francs

  Motif : recul des API grave

- **CDA perçue médiane** par mois = **1359 francs** (moyenne : 2231 francs) ;

  2024 (API AI adulte) : **CDA perçue médiane** par mois = 1044 francs (moyenne : 2248 francs)

- **1/5 des bénéficiaires d'une CDA** facturent **< 50 %** du montant possible

  Motif principal (enquête) : non-prise en charge de l'aide du/de la partenaire ou de membres de la famille

- **Tendance :** les assurés avec CDA sur plusieurs années perçoivent un montant plus élevé.

Dépenses pour les adultes (AI + AVS)

Total des prestations remboursées (message : 47 millions de francs par année):

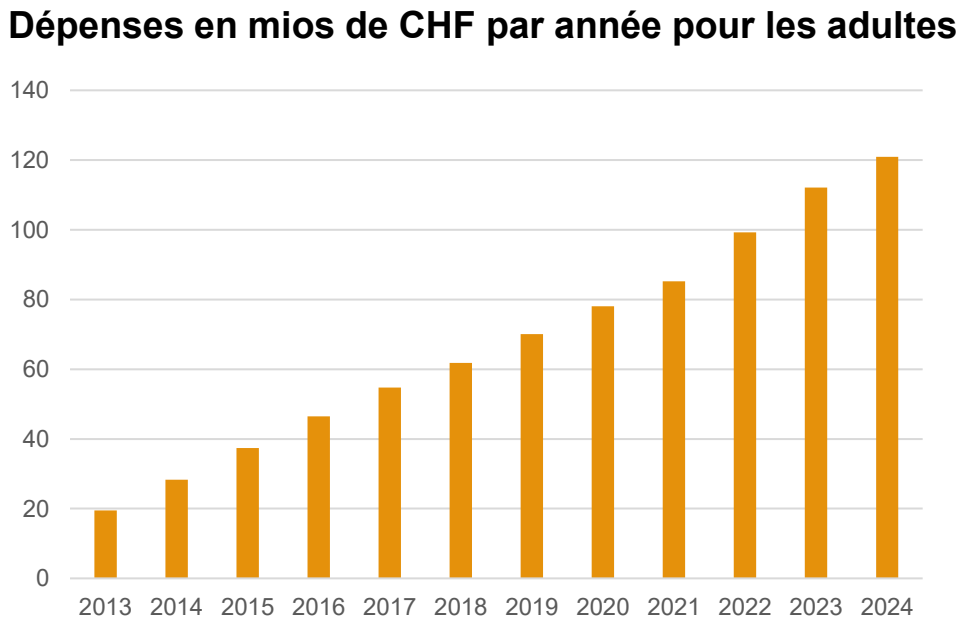

Dépenses par personne plus élevées que prévu, pour les raisons suivantes :

- surreprésentation des API grave
- besoin d'aide reconnu plus important que prévu pour les trois degrés d'API

Impact sur la satisfaction
[Rapport 2017 : résultats 2012-2016]

Conditions de vie
- **58 % très satisfaits ou satisfaits**, 27 % moyennement satisfaits, 15 % insatisfaits
- ¾ légère ou forte **amélioration** grâce à la CDA

Situation en matière d'assistance
- **48 % satisfaits, 31 % très satisfaits**
- **51 % forte amélioration** grâce à la CDA, **34 % légère amélioration**, 12 % pas de changement et 2 % détérioration

Possibilités d'organiser sa vie de façon autonome
- **¾ très satisfaits ou satisfaits**
- **¾ amélioration grâce à la CDA**

Contacts sociaux
- **75 % très satisfaits ou satisfaits**
- **40 % forte ou légère amélioration grâce à la CDA**

Loisirs
- **54 % très satisfaits ou satisfaits**
- **53 % forte ou légère amélioration grâce à la CDA**

Impact sur la situation professionnelle et le taux d'activité

[Rapport 2017 : résultats 2012-2016]

- Peu de changements dus à la CDA
- ¼ **des bénéficiaires actifs** sur le marché primaire du travail

Impact sur la famille et l'entourage

- **69 % allégement** de la charge pour les proches **(¼ fort allégement)**
- **63 %** proches encore **sollicités, voire très sollicités**

Charge administrative
[Rapport 2017 : résultats 2012-2016]

- ¾ des bénéficiaires d'une CDA estiment que l'organisation de l'aide personnelle et l'établissement des décomptes mensuels sont contraignants

- 97 % ont cherché des informations et du soutien. 51 % ont trouvé facilement ou très facilement des informations et du soutien. Pour 32 %, cela a été difficile ; pour 14 %, très difficile

Conclusion (I)

- Les principaux objectifs sont atteints (autodétermination, intégration sociale, qualité de vie)
- La demande croît de façon linéaire
- Les coûts sont plus élevés en raison des API grave et d'un besoin d'aide plus important
- Le besoin d'aide, le nombre d'API grave et les coûts par assuré diminuent avec le temps (mais stabilisation) bien que les API grave soient encore clairement surreprésentées
- Les caractéristiques (infirmité, âge, sexe) du groupe cible sont relativement stables

Conclusion (II)

Tiré du rapport 2017 pour la période 2012-2016

- Impact sur les sorties de home et les entrées en home évitées : 107 sorties de home depuis 2012, prévision de 320 d'ici 2027
- Potentiel d'amélioration du point de vue de l'assuré :
  - ➢ réduction de la charge administrative
  - ➢ extension de la reconnaissance du besoin d'aide / montant des contributions
  - ➢ possibilité d'engager les membres de la famille
  - ➢ aide de départ (guide), établissement des décomptes sur Internet

Avantages et inconvénients communs aux mesures de SLD de type assistance personnelle dans 4 pays

- ✓ amélioration de la qualité de vie et de l'autonomie
- ✓ réduction de la charge pesant sur les proches
- ✓ pouvoir engager soi-même une personne avec qui on a des affinités
- x charge administrative : devoir organiser son assistance soi-même est une tâche conséquente, pas envisageable pour tous
- x montants alloués: NL= crainte que les montants alloués insuffisants → situations de non-recours
- x profession d'assistant personnel: SE = besoin de clarification des conditions de travail, promotion de la formation continue, CCT. CH = questions du droit du travail sont centrales dans la mise en œuvre de la CDA.
- x manque de contrôle de la qualité des prestations fournies par les assistants personnels

De l’évaluation à la pratique

Création d’un groupe de travail OFAS / organisations / OAI

But : améliorations possibles principalement au niveau administratif

Conditions-cadres : pas de changements au niveau de la loi / ordonnance

➢ Résultat :

simplifications administratives très difficiles à réaliser dans le modèle actuel !

Adaptations réalisées à court terme

- Simplification dans l'OCVS : remboursement du forfait et non du salaire effectif
- Prolongation de la garantie des droits acquis pour les mineurs
  - séjour à l'hôpital / en home : 1 an
  - formation dans un internat : 4 ans
- Réduction pour séjour en institution
  - 10 % par jour entier
  - 5 % par demi-journée
- Simplification dans l'acompte (flexibilité)
- Explications sur la manière de remplir le contrat de travail
- Etc.

Adaptations réalisées à moyen terme

- Augmentation des tarifs de nuits
- Possibilité de convertir les nuits non facturées en heures de jour
- Prestations de conseil renouvelables tous les trois ans
- Facturation électronique

Adaptations futures prévues

Dans le cadre du contre-projet à l'initiative pour l'inclusion

- Élargissement du droit à la CDA aux personnes avec capacité restreinte d'exercer les droits civils (procédure de consultation terminée le 16.10.2025)

Dans le cadre d'une prochaine révision LAI

- Optimisation des prestations de l'AI pour le soutien à domicile : fusion de API, CDA et SSI dans une seule prestation (communiqué de presse du CF du 23.12.2024)

Discussion

- Des questions ?

Les assistant-e-s

- En moyenne **23** heures de travail par **semaine facturées**
- **Nombre d'assistant-e-s** [¼ 1, ¼ 2, ¼ 3, ¼ >3] => 2,5 en moyenne
- Assistant-e-s : **80 %** de femmes, 20 % d'hommes
- 25 % avec formation de base ou spécialisée dans le domaine des soins
- **91 %** des bénéficiaires d'une CA satisfaits ou très **satisfaits du travail** des assistants
- **61 %** des bénéficiaires d'une CA estiment que la prestation d'aide s'est **améliorée** (**6 % détériorée**)
- Rémunération (jour) :
  - en moyenne : 28 francs/heure (brut)
  - ¼ paie moins de 25 francs/heure
  - ¼ paie plus de 30 francs/heure

  -> Disparités entre grandes régions (extrêmes = ZH et TI)